Le chalet-refuge de Coutarse

Secteur Grand Chambéry - Jarsy

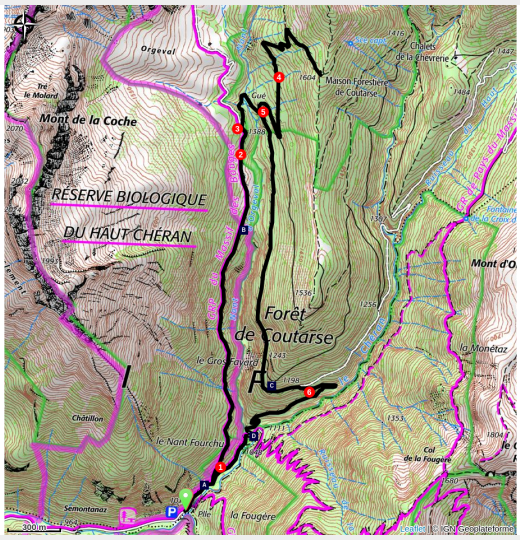

Une nouvelle randonnée et un nouveau refuge à découvrir, au coeur de la Réserve des Bauges.

OUVERTURE 2024 : début mai à fin octobre (sous réserve de conditions météo favorables)

Entre les cours d'eau du Nant d'Orgeval et du Chéran, à l'ombre des fayards et des sapins, voici une randonnée idéale en été. Une boisson fraîche vous attend au chalet-refuge de Coutarse ! Et même un couchage si vous voulez prolonger l'expérience...

Infos pratiques

Pratique : Randonnée pédestre

Durée : 2 h 15

Longueur : 9.7 km

Dénivelé positif : 709 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Faune, Point de vue, Refuge

Itinéraire

Départ : Parking de Nant-Fourchu
Arrivée : Parking de Nant-Fourchu
Balisage : GRP
Communes : 1. Jarsy

Profil altimétrique

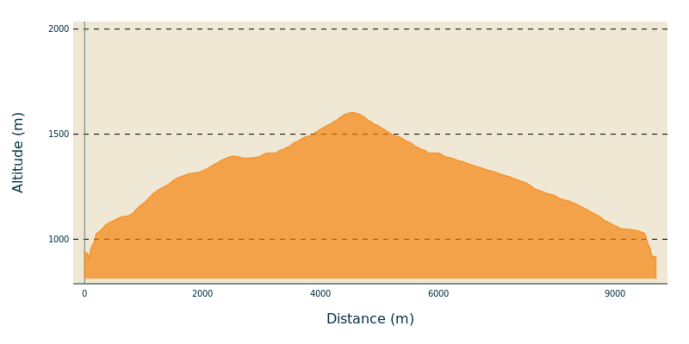

Altitude min 912 m Altitude max 1603 m

1) Suivre direction « Chalets et Col d'Orgeval » (balisage GRP), d'abord sur la piste puis par le chemin du gros fayard.

2) La raide montée en forêt débouche dans les prés d'Orgeval vers 1 350 m d'altitude.

3) Au carrefour suivant dénommé « Sous Orgeval – 1 400 m », prendre à droite la piste qui descend au gué d'Orgeval (1 370 m env.) puis remonte au carrefour du « Nant d'Orgeval - 1 388 m ».

Depuis le carrefour « Sous Orgeval », accès au col d'Orgeval en 1h env.

4) Monter à gauche la piste en lacet en forêt de Coutarse et atteindre le « Chalet de Coutarse – 1 604 m ». Nouveau refuge gardé, ouverte de mai à octobre (à partir de Mai 2023).

Attention, site situé en Zone de Recherche de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges. Ici, seuls les sentiers balisés sont autorisés, pour éviter le dérangement de la faune. *L'arête Sud de Chaurionde en particulier est interdite aux randonneurs.*

5) Le retour s'effectue par le même chemin jusqu'au carrefour du « Nant d'Orgeval ». Possibilité de boucler ensuite en descendant par la piste de Coutarse, qui rejoint celle de la Chèvrerie (1 198 m).

6) La descendre et longer le Chéran jusqu'au départ.

Sur votre chemin…

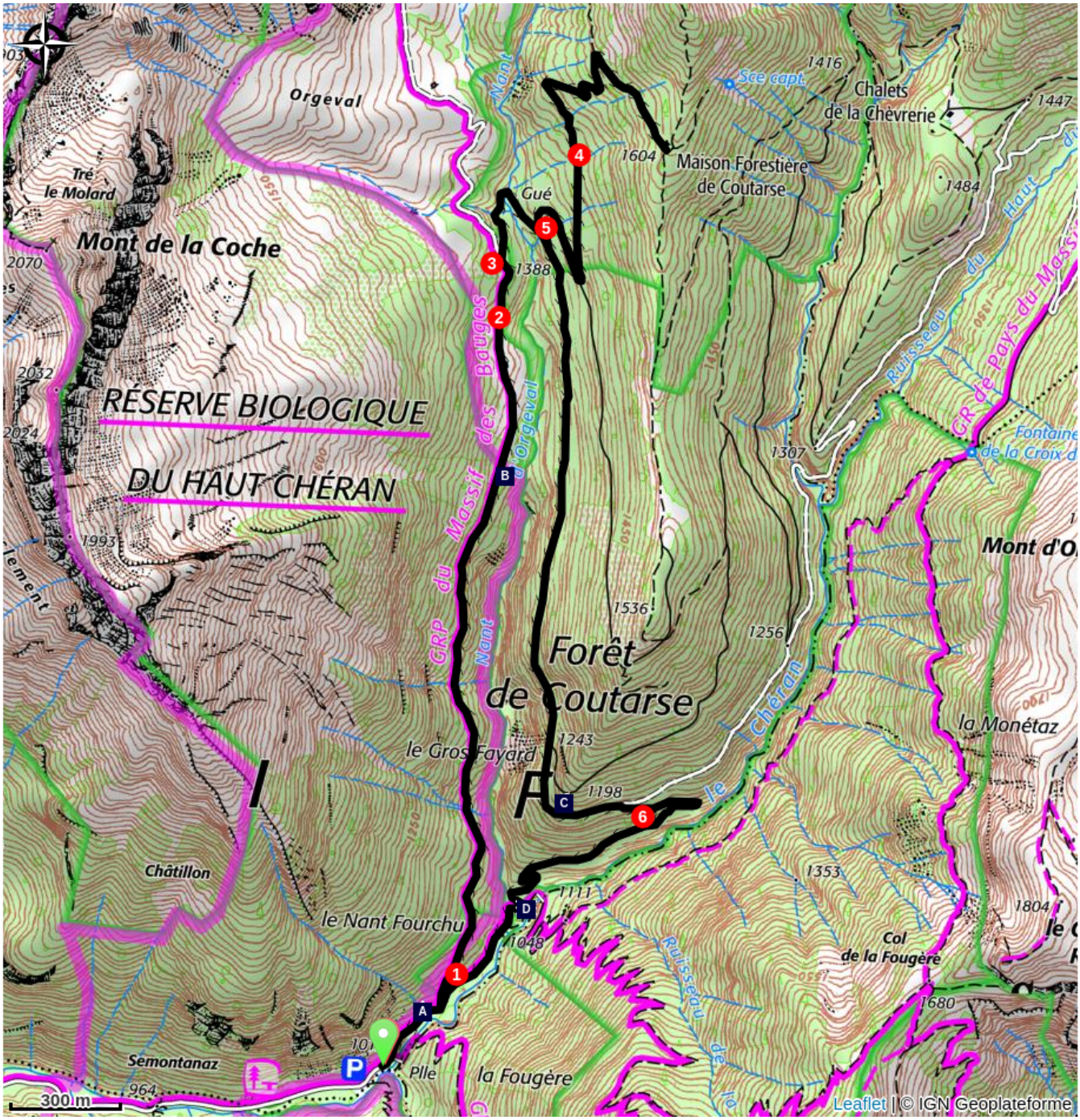

Le Chardon bardane (A)

Zone de recherche de Coutarse (C)

Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (B)

Aux sources du Chéran (D)

Toutes les infos pratiques

Géosites

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour

Recommandations

Vous êtes au coeur de la RNCFS des Bauges et même au coeur d'une Zone de Recherche, où la quiétude de la faune est primordiale ! Restez sur les sentiers, soyez discrêts.

Si vous souhaitez réserver une nuité au refuge, c'est ici :
Tel : 09 88 18 50 73
email : reservation@neaclub.com
site web : https://www.neaclub.com/refuge-coutarse-bauges/

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Chambéry, rejoindre Ecole par le col du Frêne (D911). Tourner à droite dans le village, direction Jarsy, et à la sortie emprunter la route du vallon de Bellevaux. Se garer au bout de la route autorisée, au parking de « Nant Fourchu ». Départ de l'itinéraire en amont, sur la route.

Parking conseillé

Parking de Nant Fourchu

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Zone de Recherche de Coutarse

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal du Tétras-lyre.
À la montée restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Fiche

Tétras lyre - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Massif des Bauges.
info@parcdesbauges.com
04-79-54-86-40

Zone de refuge hivernal du Tétras-lyre.
À la montée restez sur l'itinéraire principal. À la descente, restez au plus proche des traces de ski existantes. Effectuez votre sortie entre 8h et 18h.

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

La réglementation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges a été actualisée à l'été 2018.

Sont notamment interdits :

- les chiens même tenus en laisse,
- le camping,
- les feux,
- les véhicules terrestres motorisés et non-motorisés,
- le survol à moins de 300 mètres,
- les appareils sonores et lumineux,
- le dérangement de la faune.

Réglementation
Pour connaître les exceptions et avoir plus d'informations, consulter l'arrêté interdépartemental complet, en cliquant sur 'Plus d'informations' ci-dessous.

Présence potentielle de chien de protection

Période de sensibilité : Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre

Contact : Audrey Stucker, Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme pour le Parc, a.stucker@parcdesbauges.com

Présence potentielle de chiens protégeant les troupeaux de chèvres et moutons contre les prédateurs. Restez vigilant en dehors de cette zone, des chiens de protection peuvent aussi être présents.

Lieux de renseignement

Office de tourisme Chambéry Montagnes - Accueil du Châtelard
Avenue Denis Therme, 73630 Le Châtelard
Tel : 04 79 54 84 28
http://www.chamberymontagnes.com

Source

Parc naturel régional du Massif des Bauges

http://www.parcdesbauges.com

Sur votre chemin…

Le Chardon bardane (A)

Le Chardon bardane (Carduus personata L.) est une plante de la famille des Astéracées, bien répandue dans les massifs montagneux de l'Est de la France, notamment Jura et Alpes. Elle se développe essentiellement dans les milieux humides, comme les bois et les prairies de montagne. Surtout observable dans les territoires de basse et moyenne montagne, elle peut s'établir à l'étage subalpin des massifs montagneux, jusqu'à 2300 mètres d'altitude. Relativement commune dans le massif des Bauges, c'est une plante plus rare sur le territoire auvergnat, où elle est protégée par un arrêté datant du 30 mars 1990.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran (B)

Les Réserves Biologiques, gérées par l'ONF (Office National des Forêts), sont spécifiques aux forêts publiques et constituent des politiques de protection de la biodiversité, complémentant les autres statuts de protection. D'une superficie de 540 ha, la Réserve Biologique Domaniale Dirigée et Intégrale du Haut-Chéran a été créée par arrêté interministériel le 12 décembre 2000, au sein de la forêt domaniale de Bellevaux. Son statut présente les deux types possibles associés aux Réserves Biologiques. La Réserve Biologique Dirigée, d'une superficie de près de 373 ha, a pour principal objectif de sauvegarder des milieux et des espèces naturels remarquables. Des travaux de génie écologique sont autorisés, toujours dans le but de favoriser la pérennité et la reproduction des milieux et des espèces. La Réserve Biologique Intégrale, qui s'étend sur 167 ha, permet l'évolution naturelle et libre des écosystèmes forestiers, en proscrivant au maximum les interventions anthropiques comme les exploitations forestières.
Il est ici essentiel de respecter la réglementation indiquée par les panneaux, et de rester sur les sentiers balisés.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Zone de recherche de Coutarse (C)

Une partie de la superficie de la forêt départementale de Coutarse est classée en zones de recherche de la RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage) des Bauges. La RNCFS des Bauges a été créée en 1913 et fait aujourd'hui partie des dix réserves du même statut à l'échelle de la France. Elle est notamment célèbre pour son apport sur la connaissance du chamois. Les **zones de recherche** sont essentielles pour mener des opérations de comptage et étudier la faune. Afin de faciliter le travail des chercheurs mais également pour ne pas déranger la faune sensible, il est ici proscrit de s'éloigner des sentiers balisés, et primordial de respecter la réglementation en vigueur.

Crédit photo : © A.Mollard / PNRMB

Aux sources du Chéran (D)

Le sentier qui monte à la pointe de la Fougère traverse sur un pont le Chéran, principale rivière du massif des Bauges. Ce torrent de montagne prend sa source tout au fond du vallon du Bellevaux. Exempt d'ouvrages hydrauliques et bénéficiaire d'un contrat rivière de 1997 à 2008 ayant permis de restaurer en grande partie sa naturalité, il possède une valeur patrimoniale exceptionnelle.
Il a d'ailleurs fait partie des huit bassins pilotes ayant servi à la création du label Rivières Sauvages.

Crédit photo : © M.Tixier / PNRMB